

## ADMINISTRATION

### Administration générale

MINISTÈRE DU TRAVAIL

#### **Arrêté du 4 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 28 juin 2017 portant désignation des membres du jury du cycle de perfectionnement des inspecteurs du travail stagiaires**

NOR : MTRR1730506A

La ministre du travail,

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État ;

Vu le décret n° 2016-1733 du 14 décembre 2016 portant application de l'article 113 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2016 fixant les règles d'organisation générale et le contenu de la formation initiale pour le recrutement exceptionnel d'inspecteurs du travail stagiaires ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2017 portant désignation des membres du jury du cycle de perfectionnement des inspecteurs du travail stagiaires,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 28 juin 2017 susvisé est ainsi modifié :

Les mots : « M. Dominique LEDEME, directeur du travail, ministère du travail » sont remplacés par les mots : « Mme Valérie GERVAIS, administratrice civile, inspection générale des affaires sociales ».

#### Article 2

Le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 4 juillet 2017.

Pour la ministre et par délégation :  
*La sous-directrice du pilotage des ressources,  
du dialogue social et du droit des personnels,*  
M.-F. LEMAÎTRE